

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 8 septembre 2020 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Martha Lévesque, conseillère au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière et madame Isabelle Doyon, adjointe à la directrice générale.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2020;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 – *Conseillers*
 - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 – *Inspecteur en voirie*
 - 8.4 – *Dépôt des p.v. de la MRC;*
- 9- *Programme de la taxe sur l'essence;*
- 10- *Tracteur John Deere;*
- 11- Fosses septiques (rapport à date);
- 12- Bourses des finissants scolaires (rappel 28 septembre);
- 13- Varia ouvert;
- 14- Période de questions;
- 15- Fin de la séance.

2020-085 Résolution no 2020-085

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeaur, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 8 septembre 2020 avec varia ouvert.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 août 2020

2020-086 Résolution no 2020-086

Proposé par la conseillère Martha Lévesque, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2020 est adopté.

ADOPTÉE

4) Période de question

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2020-09-08 été remise aux membres du conseil.

2020-087 Résolution no 2020-087

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la correspondance 2020-09-08 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) Autres sujets

- 1- Cain Lamarre** – Offre de services professionnels pour 2021 ET
Therrien Couture Jolicoeur – Offre de services professionnels pour 2021.

La décision est reportée à la prochaine séance.

- 2- Isabelle Bibeau, agente de développement loisir du HSF** – Dans le cadre du Rallye découverte du HSF, un coroplaste par municipalité sera créer. Le coroplaste indiquant Pavillon de Newport sera installé chez nous.

- 3- Association de groupes de ressources techniques du Québec** – Développer l'habitation communautaire avec et pour les collectivités. Demande un appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au Gouvernement du Québec. Selon l'association, voici l'état des besoins impérieux estimés avant le grand confinement :
- Total – besoins impérieux à Newport 255
Nb – Ménages besoins impérieux 30
% - besoins impérieux 10,3.

- 4- Ville de East Angus** – Rappel de l'appui à la cour municipale de East Angus.

2020-088 Résolution no 2020-088

Attendu que le traitement de certaines infractions pénales devant la Cour municipale ainsi que les auditions des procès tenues en journée et en soirée à East Angus contribuent à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies en respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la Loi sur les Cours municipales;

Attendu que l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale de East Angus intervenue entre le Ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Ville de East Angus concernant les constats d'infractions délivrés au nom du DPCP pourrait être modifiée, afin d'inclure les infractions relatives au Code de la sécurité routière commises sur les autoroutes ;

Attendu qu'une telle modification permettrait de désengorger la Cour du Québec et d'assurer un meilleur délai quant au traitement des constats d'infraction émis sur les autoroutes tout en favorisant une meilleure rentabilité des cours municipales ;

Attendu que ces principes sont applicables pour une grande majorité des cours municipales au Québec;

Attendu que le gouvernement du Québec et ses différents ministères se

sont toujours refusé de donner suite à cette demande répétée des cours municipales de pouvoir traiter les dossiers des constats d'infraction délivrés sur les autoroutes ;

Attendu que la cour municipale de East Angus doit devenir, à court terme, une cour sans papier et qu'elle doit s'adapter aux changements technologiques pour assurer la sécurité des usagers et le respect des directives émises par le juge municipal en ce qui concerne les salles d'audience, telles que les auditions des témoins et des défendeurs par visioconférence et la numérisation de la preuve en salle d'audience ;

Attendu que les changements apportés favoriseront l'accès à la justice pour les défendeurs et témoins qui ne peuvent se déplacer pour assister aux procès ;

Attendu que pour ce faire, la Ville de East- Angus doit acquérir de nouveaux équipements tels que rétroprojecteurs, ordinateurs, écrans visuels, achat d'une licence pour la visioconférence et acquisition de mobilier supplémentaire ;

Attendu que la numérisation de la preuve de la poursuite dans les dossiers constitue un défi et un enjeu majeur à court terme pour les cours municipales ;

Attendu que les cours municipales sont toujours dans l'attente de connaître les échéanciers de la Sûreté du Québec pour l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient téléchargés numériquement dans le système informatique des cours municipales ;

Attendu qu'afin de respecter les directives émises par le juge municipal, la poursuite doit maintenant déposer l'ensemble de la preuve de façon numérisée ;

Attendu que le travail pour la poursuite est colossal, car dans tous les dossiers judiciairisés, la poursuite doit numériser tous les documents contenus au dossier pour être déposés devant le juge tels que le constat d'infraction, le rapport d'infraction, le complément, les photographies alors que l'implantation des constats électroniques par la Sûreté du Québec réglerait cette situation pour l'ensemble des cours municipales ;

Attendu que plusieurs corps policiers municipaux utilisent déjà les constats électroniques et que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est déjà en mesure de traiter électroniquement ces constats ;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Martha Lévesque, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Municipalité de Newport prie le gouvernement du Québec et le ministère de la Justice du Québec de :

- Revoir les ententes en vigueur relatives à la poursuite de certaines infractions pénales devant les cours municipales, afin de permettre que les constats d'infraction délivrés sur les autoroutes au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) puissent être déposés devant les cours municipales ;
- Soutenir financièrement les cours municipales dans leur passage à l'ère du numérique afin que celle-ci puisse acquérir les équipements et le mobilier requis pour répondre aux nouvelles règles de fonctionnement qui leur sont imposées ;

Accélère l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles de la Sûreté du

- Québec, partout sur le territoire québécois, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient versés de façon numérique dans le système informatique des cours municipales, le plus rapidement possible;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministère de la Justice du Québec, monsieur Simon Jolin-Barette, au député de la circonscription foncière de Mégantic, monsieur François Jacques, au préfet de la MRC du Haut-Saint-François, monsieur Robert Roy, à la Sûreté du Québec, madame Johanne Beausoleil, directrice générale, et monsieur Daniel Campagna, directeur du Centre de services de l'Estrie, à l'Union des Municipalités du Québec et à l'ensemble des municipalités faisant partie de la cour municipale de East Angus, afin d'obtenir leurs appuis en regard de la présente résolution.

Adoptée

5- SADC du HSF – Invitation à l'assemblée générale annuelle de la SADC le 17 septembre à 16 heures via la plateforme Zoom.

6- Député François Jacques – Subvention à l'action bénévole \$ 3000 a été accordé pour remplacer les bandes de la patinoire St-Mathias.

7- Ministère de la Sécurité publique – En référence au schéma de couverture de risques, accuse réception des rapports d'activités 2019 adopté par le Conseil de la MRC. n invitation
ADOPTÉE

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2020-08-31 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

12	BMR G. Doyon (Membranes Géo.)	1 327.62 \$
24	Stanley et Danny Taylor trans.Inc (Matières résiduelles)	4 369.70 \$
26	M.R.C. du Haut-Saint-François (Télépho., tech. Info)	389.64 \$
32	Nielsens et fils garage (Essence)	348.53 \$
33	Fond d'information sur le territoire (mutations)	60.50 \$
70	Marcel Blais (creusage de fossés)	5 949.94 \$
78	Transp.-Exc. Jocelyn Ménard inc.(Camion 10 roues)	1 046.12 \$
128	Gravière Bouchard (Gravier)	3 743.42 \$
141	Ville de Cookshire (QP 4 ^e versement, final)	50 029.00 \$
255	Scierie Labranche inc. (Gravier)	8 751.48 \$
257	Régie Haut-Saint-François & Sherbrooke	4 331.75 \$
259	9090-8732 Québec inc. (chargeuse, camion 10 roues)	1 580.92 \$
277	Vivaco Groupe Coopératif (Fuel tracteu	91.89 \$
296	Conseil régional de l'Environnement (Adhésion 2020)	50.00 \$
299	Gestion A.M.F. inc. (Camion 10 roues)	1 099.77 \$
314	Transport Sherbrooke Unifié inc. (faucage bord. Chemin)	14 659.31 \$
382	Lyne Maisonneuve (Agente ressource)	125.00 \$

438	RGE 2007 Inc. (Électricien Saint-Mathias)	582.51 \$
450	Ultramar (fuel tracteur)	78.64 \$
466	Bouchard Matériaux (Ponceaux)	10 823.04 \$
501	Laurie Brazel (Concierge d'août 2020)	300.00 \$
519	Lloyd Larry (pelouse 2 ^e et dernier versement)	750.00 \$
545	Jocelyn Labranche (Communication, fuel tracteur)	125.46 \$
	Hydro Québec	568.66 \$
	Remise d'août 2020	5 018.07 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	116 200.97 \$
	LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :	
	Salaire du Conseil de septembre 2020	2 894.76 \$
	Salaire d'août 2020	13 467.65 \$
	TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :	16 362.41 \$
	TOTAL	132 563.38 \$

2020-089 Résolution no 2020-089

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉE

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseiller

La conseillère Lévesque rappelle que l'Éco-centre se tiendra samedi.

8.2) inspecteur en bâtiment

Le conseil prend connaissance du rapport d'août.

Et il remet un rapport pour une demande d'autorisation à la CPTAQ de la Ferme D'Orée.

2020-090 Résolution no 2020-090

ATTENDU que les propriétaires Sarah Hui et Gert Janssens s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir le droit de séparer une partie du lot 5 000 775, soit 6.88 hectares incluant la résidence située au 289 chemin Beaver Ridge;

ATTENDU que ce projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu d'aviser la CPTAQ que la municipalité de Newport n'a pas objection au projet de Madame Sarah Hui et Monsieur Gert Janssens.

ADOPTÉ à l'Unanimité

8.3) inspecteur en voirie

Monsieur Labranche a remis son rapport.

8.4) dépôt des procès-verbaux de la M.R.C.

Le procès-verbal n'a pas été déposé.

9) Programme de la taxe sur l'essence

La directrice générale informe du programme de la Taxe sur l'essence (TECQ) 2019-2023 et que la municipalité recevra 790 287\$.

2020-091

Résolution no 2020-091

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JACQUELINE DÉSINDES

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GERMAIN BOUTIN

ET RÉSOLU QUE La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens et la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ

10) Tracteur John Deere

L'inspecteur à la voirie informe d'un bris. Le conseil ne fait pas réparer pour le moment.

11) Fosses septiques (rapport à date)

Le conseil prend connaissance du rapport.

10 090

12) Bourses des finissants scolaires (rappel)

La directrice générale remémore que le 28 septembre sera la soirée remise de 9 bourses scolaires et les membres du conseil sont invités à participer.

13) Varia ouvert

Pavillon St-Mathias

Le conseil prend connaissance des prix pour réparer le pavillon suite à la tornade.

2020-092 Résolution no 2020-092

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la municipalité retient les services de Les Constructions GMEC pour refaire la toiture du pavillon au terrain de balle à St-Mathias tel que l'estimation remise le 25 août 2020 pour la somme de 17,640.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

14) Période de Questions

M. Leslie MacLeod informe d'un problème d'écoulement d'eau du ruisseau Island sur la route 212 dans le village d'Island Brook. L'inspecteur sera avisé de faire enquête.

M. Robert Burns émet un commentaire sur l'installation sanitaire au parc d'Island Brook.

15) Fin de la séance.

2020-093 Résolution no 2020-093

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Maire Yeates Dubeau, il est résolu que la séance soit levée à 20H07.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Lionel Roy, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)
Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 8 septembre 2020.

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière